AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C2125
FR0000037046-FS0868

21 décembre 2015

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MONTUPET S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 décembre 2015, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 décembre 2015, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société MONTUPET et détenir, indirectement, 521 506 actions[1] MONTUPET représentant autant de droits de vote, soit 4,84% du capital et 3,59% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS Switzerland AG	394 852	3,66	394 852	2,72
UBS AG	126 654	1,17	126 654	0,87
UBS Group AG	**521 506**	**4,84**	**521 506**	**3,59**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MONTUPET hors marché.

[1] Dont 507 644 actions MONTUPET détenues à titre de collatéral et 420 actions MONTUPET détenues par assimilation du fait de la conclusion d'un contrat de prêt de titres portant sur 420 actions, lesquelles actions peuvent être rappelées par le déclarant.
[2] Sur la base d'un capital composé de 10 782 769 actions représentant 14 532 250 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.